

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT.

DECRET

N°D/2002/ 077 /PRG/SGG
PORTANT NOMINATION D'UN OFFICIER
DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La Loi Fondamentale ;

VU L'Ordonnance N°116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986, portant création de l'Ordre National du Mérite ;

VU La Loi N°L/94/002/CTRN modifiant et complétant l'Ordonnance N°116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986 ;

VU Le Decret N°D/94/002 du 26 Janvier 1994, nommant un Grand Officier de l'Ordre National Du Mérite ;

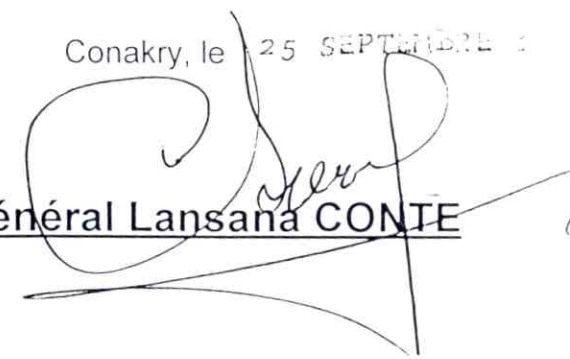
VU Le Décret N°D/94/003 du 26 Janvier 1994, nommant le Grand Chancelier de l'Ordre National du Mérite.

DECRETE

ARTICLE 1^{ER}/ Le grade d'OFFICIER dans l'ORDRE NATIONAL DU MERITE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE est décerné à Monsieur **BAH SOULEYMANE** Colonel à la retraite, Adjoint au Maire de PLOUGOUMATEN (France) pour services éminents rendus à la Nation Guinéenne.

ARTICLE 2/ Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de signature sera enregistré et publié au Journal de la République.

Conakry, le 25 SEPTEMBRE 2002


Général Lansana CONTE